

# Une éducation pour l'avenir

Résolution adoptée en Assemblée des délégué-es de la SPG du 27 septembre 2021

*La SPG réunie en Assemblée des délégué-es réaffirme sa volonté de s'engager pour une école égalitaire qui s'inscrit dans une perspective émancipatrice et où l'on donne aux élèves le temps d'apprendre et de se développer.*

## 1. Considérant :

- 1.1 L'engagement pris par la Confédération à réduire de moitié ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et à viser la neutralité carbone à partir de 2050 ;
- 1.2 La déclaration « d'urgence climatique » votée par le Conseil d'État genevois qui vise à réduire de 60% les émissions de gaz à effet de serre du Canton d'ici 2030, et la neutralité carbone en 2050 ;
- 1.3 L'objectif d'intégrer « les principes du développement durable dans l'enseignement et la formation des enseignants » tel que stipulé dans le « Concept cantonal du développement durable 2030 » adopté par le Canton ;
- 1.4 La grille horaire qui sépare les disciplines entre elles, ce qui rend souvent difficile la mise en œuvre concrète des « approches interdisciplinaires » qui devraient « contribuer à la formation de l'esprit critique en développant la compétence à penser et à comprendre la complexité du monde », selon les objectifs de l'éducation en vue d'un développement durable (EDD) du PER (Plan d'Études Romand) ;
- 1.5 La multiplication des manifestations inquiétantes concrètes du changement climatique (événements météorologiques extrêmes, etc.) et des rapports alarmants qui confirment la nécessité d'agir urgemment pour changer de trajectoire ;
- 1.6 Le fait que, pour répondre à l'urgence climatique, l'école doit préparer les élèves, citoyen-nés de demain, à relever les défis de notre société, et leur permettre de développer une pensée critique afin de les rendre actrices et acteurs des changements nécessaires.

*La SPG constate que l'école actuelle n'outille pas suffisamment ses élèves pour relever les défis qui les attendent (urgences climatique et écologique, crise sociale, etc.). Pour répondre à la crise sociale et climatique imminente, il est donc impératif de substituer l'idéologie de compétition et de performance, à laquelle répond actuellement notre école, par une idéologie de solidarité, d'entraide et de coopération. Ainsi, il est absolument nécessaire de :*

## 2.1 Renforcer le lien avec l'extérieur et la nature

- 2.1.1 Encourager et valoriser les camps, les courses d'écoles et les sorties scolaires en simplifiant notamment les démarches administratives et logistiques pour leur organisation ;
- 2.1.2 Encourager les sorties « nature » et développer les activités d'enseignement hors murs ;
- 2.1.3 Développer des sorties qui participent d'une reconnexion de l'école avec le territoire de proximité où elle est implantée (quartier, village, activités locales : agriculture, artisanat local, etc.) ;
- 2.1.4 Favoriser l'accompagnement des maitres-ses spécialistes (arts, éducation physique et sportive) lors des sorties et camps scolaires ;
- 2.1.5 Faciliter l'organisation et la gestion des sorties et/ou camps, dans chaque école, engager des accompagnant·es (étudiant·es, stagiaires, civilistes, etc.) rémunéré·es ;
- 2.1.6 Développer des jardins scolaires ;
- 2.1.7 Encourager la mobilité écologique : gratuité des transports publics et mise en place de garages à vélo couverts afin de faciliter et promouvoir la mobilité des élèves ;
- 2.1.8 Encourager les décroisonnements dans les écoles et également entre les établissements, pour multiplier les interactions entre élèves ;
- 2.1.9 Créer davantage d'espaces polyvalents et modulables dans la construction de nouveaux bâtiments et développer des préaux d'école vivants.

## 2.2 Retour à une échelle humaine et réduction de l'empreinte écologique des écoles

- 2.2.1 Restreindre la taille des établissements pour gagner en souplesse et favoriser le développement de projets ;
- 2.2.2 Réduire des effectifs de classe pour rendre possible l'expression et le débat citoyen ;
- 2.2.3 Agir sur l'empreinte écologique des activités scolaires proposées.

## 2.3 Former à l'éco-citoyenneté

- 2.3.1 Rendre les élèves co-acteurs et co-décideurs de leur formation ;
- 2.3.2 Former à l'autodétermination à travers les cours, les modalités d'enseignements, les sujets abordés ;
- 2.3.3 Mettre l'accent sur l'évaluation formative, renoncer à la focalisation sur le quantifiable.

## 2.4 Instituer l'interdisciplinarité pour favoriser la pensée complexe

*Renoncer à une approche uniquement disciplinaire au profit d'une approche systémique, en modifiant en profondeur la grille horaire des élèves pour favoriser l'interdisciplinarité et le co-enseignement.*

- 2.4.1 Encourager une approche thématique et une organisation du travail par cycles pour favoriser la création de liens entre les branches et en finir avec le découpage strict des activités en périodes d'enseignement qui rend difficile la connexion des disciplines entre elles ;
- 2.4.2 Favoriser l'interdisciplinarité en adaptant l'évaluation des élèves.

## 2.5 Adapter la formation initiale et continue des enseignant-es

- 2.5.1 Doter les enseignant-es d'outils conceptuels et pratiques pour faire dialoguer les disciplines et collaborer dans l'élaboration de séquences communes à travailler de manière interdisciplinaire ;
- 2.5.2 Proposer des modules dédiés spécifiquement à l'éco-citoyenneté, conformément aux recommandations formulées à l'échelle fédérale (Conférence suisse des rectrices et recteurs des hautes écoles pédagogiques (COHEP), 2012) ;
- 2.5.3 Concevoir la formation dans une logique interdisciplinaire ;
- 2.5.4 Prévoir une formation continue obligatoire pour les enseignant-es pour une éducation en vue d'un développement durable et sa mise en œuvre en termes d'enseignement/apprentissage ;
- 2.5.5 Offrir un accompagnement des équipes enseignantes, par établissement, autour d'un projet d'école en lien avec les enjeux environnementaux.